

Construction du 5^{ème} Lycée - Participation de la Ville de Besançon

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de son programme d'extension des établissements du second degré, la Région a proposé la construction d'un 5^{ème} Lycée sur la commune de Besançon. La Ville, lors du Conseil Municipal du 27 juin 1988, en avait admis le principe avec une implantation dans le secteur des Montboucons, situé à l'intérieur du futur Parc Scientifique et Industriel.

Pour cet équipement, la Région sollicite une participation de la Ville de Besançon comme collectivité d'accueil. Il faut rappeler à ce sujet que les lois de décentralisation ont transféré compétence aux Régions pour ce qui concerne les lycées et exempté les communes de toutes obligations concernant les investissements et le fonctionnement de ces établissements.

Toutefois, une délibération du Conseil Régional de Franche-Comté a retenu le principe d'une participation de la commune d'accueil à hauteur de 20 % du coût de la construction.

Par ailleurs, il est demandé à la Ville de mettre à la disposition de la Région le terrain nécessaire à la construction du Lycée (environ 5 ha) ainsi que les viabilités extérieures (voirie - réseaux divers). Il est à préciser que ces équipements seront partiellement indispensables à l'urbanisation du futur Parc Scientifique.

Pour les besoins de l'établissement scolaire et des clubs bisontins, la Ville réalisera en outre un gymnase avec une capacité d'accueil de 1 000 places. Cet équipement a été d'ailleurs pris en compte dans le dossier de concours d'architectes du 5^{ème} Lycée, afin de l'intégrer au projet en ce qui concerne les aspects architecturaux et de fonctionnement. La Ville de Besançon assurant la maîtrise d'ouvrage de cette partie de construction, la maîtrise d'œuvre serait confiée aux architectes de l'opération Lycée.

A partir de l'ensemble de ces éléments, le financement se décomposerait ainsi :

1. Participation de la Ville à la construction du 5^{ème} Lycée

20 % du montant HT des travaux évalués à 60 000 KF.

Cette somme sera forfaitaire et définitive quel que soit le déroulement du chantier et sera arrêtée au vu de l'estimation du dossier d'APS.

Suite à une négociation entre la Ville et la Région, les paiements seront étalés sur 6 ans, soit 2 000 KF par an mais chaque versement sera majoré d'une actualisation de prix par rapport à l'échéance prévisionnelle des travaux (index BT01). 12 000 KF

2. Terrains et viabilités

- terrains	600 KF	(budget principal)
- voirie	8 000 KF	(budget principal)
- assainissement	4 700 KF	(budget Assainissement)
- eaux	1 100 KF	(budget Eaux)
	<u>14 400 KF</u>	
	TTC 14 400 KF	

3. Gymnase

Sur cette construction, la Région subventionnera la Ville à hauteur de 50 % d'une dépense subventionnable de 6 000 KF, soit 3 000 KF.

L'opération étant estimée à 12 000 KF, il restera à la charge de la Ville une dépense d'environ	9 000 KF
Total général	<u>35 400 KF</u>

L'ouverture aux scolaires du Lycée étant prévue pour la rentrée de septembre 1991, il convient pour la Ville de confirmer ses engagements techniques et financiers.

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- adopter la localisation de ce futur Lycée,
- s'engager à verser à la Région la participation à la construction dans les conditions précitées,
- décider de mettre à la disposition de la Région le terrain viabilisé,
- s'engager à réaliser un gymnase (1 000 places) et confier la maîtrise d'œuvre à l'équipe d'architectes retenue pour le Lycée,
- autoriser M. le Député-Maire à signer la convention liant la Ville et la Région sur ces engagements,
- solliciter la Région pour l'aide à la construction du gymnase,
- s'engager à mettre en place les financements correspondants sur les exercices budgétaires à venir.

M. MAGNIN : Mes chers collègues, rapidement sur ce dossier un constat, une proposition et peut-être une inquiétude. La loi de décentralisation, le dossier vous le rappelle, exonère les villes de toute participation financière aussi bien en investissement qu'en fonctionnement pour ce qui concerne les lycées, partiellement pour ce qui concerne les collèges et pour un certain nombre d'années encore.

Sur la sollicitation de la Région, la Ville va intervenir dans ce dossier qui est très important, très lourd financièrement, le Maire vient de le rappeler, puisque si l'on fait la somme de la construction du lycée, des terrains, de la viabilité mais aussi du gymnase afférent qu'on n'est pas tenu de construire mais qui paraît être un élément essentiel à la vie de ce lycée, l'ensemble de la facture s'établit aujourd'hui autour de 86 400 000 F.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : 35 000 000 F de participation.

M. MAGNIN : Je parle pour l'ensemble du dossier. La participation de la Ville, si l'on y inclut aussi le gymnase, représentera près de 40 % de l'ensemble de l'investissement, même si l'on considère naturellement que le gymnase va servir non seulement aux lycées mais aussi assez largement aux sociétés sportives de la Ville.

C'est beaucoup, je ne dis pas que c'est trop, c'est beaucoup et je crois qu'il faut analyser cette participation et son importance. C'est la volonté de la Ville de s'engager sur le terrain de la formation initiale, et en cela je crois, nous sommes fidèles à nos engagements. C'est aussi la volonté de la Ville d'affirmer son rôle de capitale régionale et c'est une manière aussi, à mon sens, d'appuyer l'Université de Besançon. C'est aussi, me semble-t-il, l'expression d'une très grande bonne volonté de la Ville vis-à-vis de la Région et moi je suis partisan de ce souci d'établir avec cette institution les bases d'une collaboration efficace. Mais il faut qu'en retour -et c'est le souhait que j'exprimerai- la Région se montre compréhensive sur un certain nombre de grands dossiers chers à la Ville, qu'elle considère comme très importants notamment en ce qui concerne les problèmes de circulation, et pour cela je crois que nous sommes en droit de demander aux Conseillers Régionaux qui sont membres de cette assemblée, leur soutien. Je n'ai pas de doute sur le soutien de Paulette KUNSTLER mais j'ai quelque méfiance, quelque inquiétude, quelque réserve pour tout dire (et je suis modéré) sur la collaboration des Conseillers Régionaux de droite. Pourquoi ? (Protestations).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur TOURRAIN, vous n'avez pas la parole pour l'instant.

M. MAGNIN : Si je m'exprime ainsi, Monsieur TOURRAIN, c'est tout simplement parce que j'ai l'impression que vous avez choisi, vous et vos amis, ce que j'appellerais la stratégie du croc-en-jambe.

Lors du dernier bureau du Conseil Régional, vous avez demandé que le dossier très important de la voie de contournement soit retiré du contrat de plan État-Région alors qu'il existe, me semble-t-il, un consensus très large dans cette ville, dans ce département et dans cette région sur ce dossier. Que je sache, la Chambre de Commerce du Département du Doubs est plutôt favorable, le Conseil Général y est plutôt favorable, la Région qui l'a inscrit dans le contrat, y est également favorable, les parlementaires paraissent favorables, il n'y a que vous finalement pour tenter un croc-en-jambe aux intérêts de la Ville de Besançon.

Moi je pense qu'il s'agit là d'une attitude destructrice et je tenais à le faire remarquer.

Stratégie du croc-en-jambe aussi naturellement ici, au sein de cette assemblée, et je vous rappelle l'attitude que vous avez eue lors de notre dernier Conseil Municipal sur un dossier qui était lui aussi important : l'aérodrome de La Vèze, où vous avez adopté une attitude contradictoire entre votre position au Conseil Municipal, et celle de vos amis, -Claude SALOMON excepté- au Conseil Général.

Il y aurait donc, Monsieur TOURRAIN, une vérité en deçà de la rue Charles Nodier et une erreur au-delà ou vice et versa, je crois qu'il faut vous entendre. Vous avez tout à l'heure donné des conseils au Maire. Moi je crois que le conseil que j'aurais à vous donner à vous et à vos amis, c'est de ne pas prendre les institutions locales ou régionales pour des cours de récréation où s'exprimeraient vos petits règlements de compte et vos petites vengeance. Et de la même façon que vous exprimez et que vous interpellez souvent la majorité et le Maire sur des questions parfois importantes mais souvent sur des broutilles, nous sommes aussi en droit de vous demander des comptes sur vos attitudes.

M. HUMBERT J.F. : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Tout ce qui est excessif est insignifiant...

M. BOICHARD : Talleyrand ! (Rires).

M. HUMBERT J.F. : Sur la voie de contournement, je dirai simplement que l'écolier que je suis n'a pas l'habitude de considérer qu'il reçoit des mandats impératifs devant le bureau du Conseil Régional, Monsieur l'accusateur. Parce que je ne parle jamais de responsabilité collective, moi je suis élu et je vote en mon âme et conscience, j'ai expliqué ma position personnelle sur le contournement, qui a toujours été en faveur du contournement long. Je l'ai exprimé dans d'autres lieux, mes votes sont toujours allés dans ce sens. Je ne vous permets pas de me donner des leçons et de me laisser croire que j'ai un mandat impératif à faire je ne sais quoi. Je vote comme je l'entends, Monsieur !

Sur les lycées, vous avez l'air de dire que la Région ne fait pas face à ses obligations. Je voudrais quand même vous rappeler que nous avons lancé dans un premier temps sur 15 ans un plan exceptionnel «Lycée 2000» à raison de 50 MF par an. Ce plan, l'ensemble des Conseillers Régionaux l'ont voté. C'était une proposition de la majorité régionale à laquelle nous avons eu le plaisir de voir que l'ensemble des Conseillers Régionaux se ralliaient.

Devant le million de mètres carrés transférés par l'État dans les fameuses lois de décentralisation, et si l'on me permet ce jeu de mots, dans quel état, l'ensemble des Conseillers Régionaux ont décidé que ce plan devait être accéléré. Ce n'est plus 50 MF, c'est 102 MF par an, qui sont consacrés à la rénovation ou à la construction de lycées neufs, c'est-à-dire que nous consacrerons, chaque année, l'équivalent de 2 lycées neufs sur le budget du Conseil Régional.

Alors c'est vrai, il a fallu envisager, même si les lois de décentralisation ne l'avaient pas expressément prévu, de demander le concours d'un certain nombre de communes. Il est vrai que la commune de Besançon, et j'en remercie M. le Maire, a accepté de prendre une part du financement des travaux. Mais les lois de décentralisation ne font pas obligation au Conseil Régional de financer les

gymnases. De la même manière, nous avons accepté en contrepartie de cet engagement de la Ville, de participer nous, Conseil Régional, à la construction du gymnase.

Alors, de grâce, pas de leçon ! J'ai été écolier, c'est vrai, j'ai même eu des maîtres célèbres dont certains sont en face de moi, mais je ne permettrai pas plus longtemps que l'on mette en cause l'honnêteté qui est la mienne quand je prends des décisions.

J'ai commencé par le contournement et je finirai par là, je considère que ce contournement par la voie des Mercureaux est une erreur, je le redis ce soir, vous ne me ferez pas changer de position, même en m'agressant.

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, j'aimerais vous poser une question à propos du gymnase. Il est donc prévu un gymnase pour le 5^{ème} Lycée, ainsi que pour les utilisateurs externes en partenariat avec la Région. J'aimerais vous demander si les délais de construction du gymnase sont ceux de la construction du lycée, sachant qu'à Besançon, un autre établissement qui comporte cette année plus de 2 000 élèves, à savoir le Lycée Jules Haag, n'a toujours pas de gymnase.

M. TOURRAIN : Je ne veux pas ajouter grand-chose à ce qu'a dit mon collègue et ami...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il vaut mieux s'abstenir alors...

M. TOURRAIN : ...mais je dois rappeler aussi à ce monsieur qui vient d'arriver au Conseil que le problème du contournement n'est pas débattu seulement depuis quelques mois et ma position a été affichée depuis fort longtemps, tous les anciens Conseillers le savent bien et là moi non plus, je n'accepterai pas de leçon d'un monsieur qui se permet d'en donner au nom de je ne sais pas quelle application de coups de règle sur le «cul» des Conseillers. J'ai traité ça, enfin un de mes amis a traité ça à un certain temps de «fouette-cul», ne jouez plus au «fouette-cul», s'il vous plaît !

M. FUSTER : Pour répondre à Mme DUVERGET, je voudrais vous dire qu'en principe le gymnase sera construit en même temps que le lycée, donc le délai sera impérativement le même, environ septembre 1991. Je voudrais également vous répondre en vous disant que le gymnase du Lycée Jules Haag est programmé dans nos investissements pour les cinq années qui viennent, au même titre d'ailleurs avec une subvention de la Région de 3 MF, donc ça répond en principe à vos deux demandes.

L'ordre de priorité du gymnase 1 000 places s'explique par le fait qu'à l'heure actuelle nous avons à Besançon un certain nombre d'équipes de haut niveau de sport de salle, en particulier le handball et le basket et nous avons donc des problèmes très importants d'occupation de salle avec des possibilités de spectateurs. Nous n'avons, à l'heure actuelle, que le Palais des Sports pour répondre aux demandes d'au minimum trois équipes. Cette installation est, d'autre part, très occupée par des spectacles à vocation culturelle donc on a une cohabitation difficile et ce gymnase 1 000 places nous est impérativement nécessaire dans un avenir très proche. Voilà pourquoi nous l'avons mis en priorité n° 1.

M. BOICHARD : Je dirai simplement que je me rallierai bien sûr à ce rapport et je voterai les crédits qui sont demandés, mais je dis tout de suite que je le fais sans plaisir. Je sais d'ailleurs que parmi les membres de cette assemblée, d'autres qui ne sont pas forcément d'ailleurs de mes amis politiques, partagent une attitude comme celle-ci.

En effet, il me semble que la loi de décentralisation aurait dû faire en sorte que chacune des collectivités prenne en charge ce qui lui revenait. Je dirai d'ailleurs qu'en ce qui nous concerne, nous n'avons même pas attendu la loi de décentralisation pour nous appliquer cette façon de faire, puisque le Département en 1980 si je ne m'abuse, c'est-à-dire deux ans avant la loi de décentralisation, nous a privé de toute subvention pour la construction des écoles primaire. On a «devancé l'appel».

Mais j'ajouterai aussi que c'est la modalité qui n'est pas plaisante. Je dis à mes collègues qui sont ici, qu'à deux reprises au moins, j'ai demandé à la Région, dans les discussions qui étaient les discussions préalables à la construction du lycée, de procéder différemment, c'est-à-dire d'imiter la manière de faire

du Département. Sur ce point-là en effet, je suis d'accord avec lui ! Le Département, quand il nous demande de participer au fonctionnement et à la construction des nouveaux collèges, le fait en fonction de la fréquentation des élèves pour toutes les communes concernées. Je dois dire aux collègues qui sont ici, que dans les lycées de Besançon, il n'y a probablement pas 40 % des élèves qui sont de la Ville de Besançon, c'est-à-dire que près des 2/3 sont des élèves venus d'ailleurs. J'ai donc demandé à plusieurs reprises à la Région de procéder de la même manière, c'est-à-dire de s'adresser à toutes les communes qui envoient des élèves dans les établissements du 2ème cycle de l'enseignement secondaire. On m'a dit que l'on n'avait pas prévu cela, que c'était très difficile d'application. Pourquoi serait-ce plus difficile d'application au niveau de la Région que du Département ? Si la chose avait été ainsi, je dois dire, mes chers collègues, que la part de la Ville, la part des contribuables bisontins aurait été moindre car il faut tout de même le savoir, lorsque la Région intervient quelque part, les contribuables bisontins sont eux aussi des contribuables à part entière dans les ressources de la Région.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous avons fait le tour de la question. Si les relations ne sont pas toujours très cordiales entre Conseillers Municipaux et Conseillers Généraux, je dois dire que les relations qu'entretient la Ville avec les responsables de l'exécutif du Conseil Régional sont très bonnes, que nous nous efforçons de répondre à ce que souhaite la Région et réciproquement, dans bien des dossiers. Là où il n'y a pas obligation de la Région, c'est vrai, le dossier des gymnases, il faut le reconnaître, la Région fait un effort en direction de la Ville. Nous qui sommes chargés de défendre les intérêts des contribuables bisontins, c'est notre rôle d'essayer de récupérer de cette collectivité qu'est la Région, le maximum de crédits, de subventions. Alors nous nous efforçons de le faire, et assez fréquemment nous avons, c'est vrai, des réponses positives.

Il est certain, pour rejoindre ce que disait Jean BOICHARD, que les lois de décentralisation de 1982, qui ont fixé les compétences, permettent encore des financements croisés que regrette M. TOURRAIN, il nous l'a dit maintes fois, et que dans ce cas précis, c'est encore des financements croisés, mais tant pis ! L'essentiel c'est effectivement de construire des structures pour accueillir le maximum de jeunes qui, pour l'instant, sont trop nombreux dans les classes de lycée.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, en décide ainsi.